

RECONSTITUTION DE GESTES FUNÉRAIRES
LE LINCEUL DE LA TOMBE 176 DE LA NÉCROPOLE NORD DE L'ÎLE DE SAÏ
(PROVINCE DU NORD, SOUDAN)

David PERESSINOTTO ¹, Bruno MAUREILLE ¹, Yves LECOINTE ² et Francis GEUS ²

RÉSUMÉ

Lors de fouilles archéologiques de sépultures, il est rare de retrouver les restes d'un linceul, surtout sous un climat tempéré. En revanche, le climat très sec de Nubie explique la conservation exceptionnelle de la matière organique (peau, cheveux, muscle, fécès...) sur l'ensemble des nécropoles de l'île de Saï. Dans une tombe probablement de l'époque chrétienne (postérieure à la culture ballanéenne – appelée aussi Groupe X – et antérieure à la conquête ottomane) de la grande nécropole nord (SN), la fouille a mis au jour un jeune sujet entièrement enveloppé d'un linceul. Cela nous a permis de reconstituer une partie des gestes qui ont accompagné l'inhumation de cet enfant. À la suite de cette étude, nous pouvons avancer l'hypothèse que le linceul a été conçu pour faciliter une position spécifique du corps lors de son dépôt dans la tombe. Il avait donc une grande importance en ce qui concerne la position finale du cadavre.

Mots-clés : sépulture, taphonomie, linceul, funéraire, pratique, tissu, enfant.

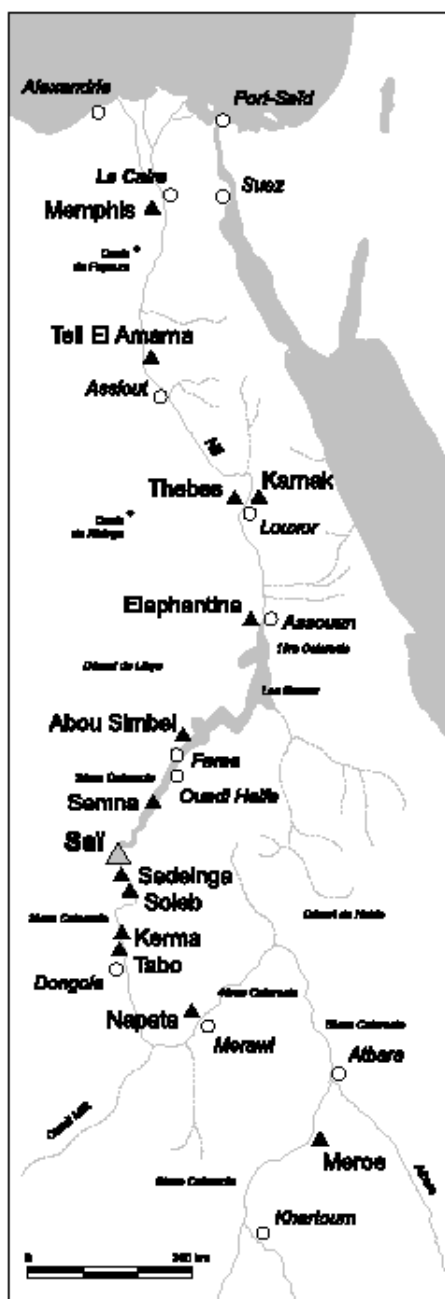
SUMMARY

In a temperate environment, during the excavation of burials, it is very rare to find the remains of shroud pieces. At the opposite, the very dry climate of the Middle Nubia can explain by itself the exceptional conservation of soft parts of the human body (hair, nails, brain, muscular fibres, human coprolithes) as it is frequently found at the North necropolis (SN) of the Saï island (Northern Province, Sudan). In a post X-group and ante-Muslim burial (T. 176), the excavation has allowed the discovery of a very young individual still wrapped in a shroud. It has been possible to reconstruct the shape of the shroud, the way in which it was wrapped and fixed around the body. This has allowed us to present the hypothesis that the shape of the shroud and the way to attach it have had a voluntary influence in the final position of the child in the pit, i. e. a dorsal decubitus of the body with the head hyper-flexed on the top of the trunk. Then, even if one side of the tissue of the shroud has been tear without care, its final shape is voluntary and implies a well defined funeral practice for such a child. In a Nubian archaeological context, such a practice is described for the first time—for the post X Group period in Sudan—at the Saï Island. Moreover, the limited extension of the excavated archaeological surface of this necropolis has allowed the discovery of other individuals (adults, juveniles) with important and also well preserved pieces of tissues or shrouds. Then, the taphonomical as well as the paleobiological potentialities of this necropolis seem to be very important.

Key-words: grave, taphonomy, shroud, funeral practice, tissue, child.

-
1. UMR 5809, laboratoire d'Anthropologie des populations du Passé, Université Bordeaux 1, avenue des Facultés, 33405 Talence cedex.
 2. Section Française de la Direction des Antiquités du Soudan, National corporation for Antiquities and Museums, PO BOX 178, Khartoum–Soudan.

INTRODUCTION



L'île de Saï se trouve sur le Nil, dans la Province du Nord au Soudan (*fig. 1*). Elle se situe entre la cataracte de Dal au nord et la 3^e cataracte au sud, c'est-à-dire en moyenne Nubie. Ses dimensions sont de 12 km du nord au sud et de 5,5 km d'est en ouest (Geus, 1995).

Cette île est riche en sites archéologiques (*fig. 2*) qui traduisent des occupations variées de son territoire du Paléolithique inférieur aux invasions ottomanes. Pour les périodes historiques, cela s'explique en partie par sa situation géographique. En effet, elle permet de contrôler la navigation sur le Nil, en se situant à l'extrémité méridionale de la cataracte de Dal (véritable « verrou » de la moyenne Nubie), ce fleuve ayant toujours été une voie de communication importante entre l'Afrique du Nord (et particulièrement la région du delta du Nil) et l'Afrique centrale et orientale (Geus, 1994).

Fig. 1 - Localisation de l'île de Saï.

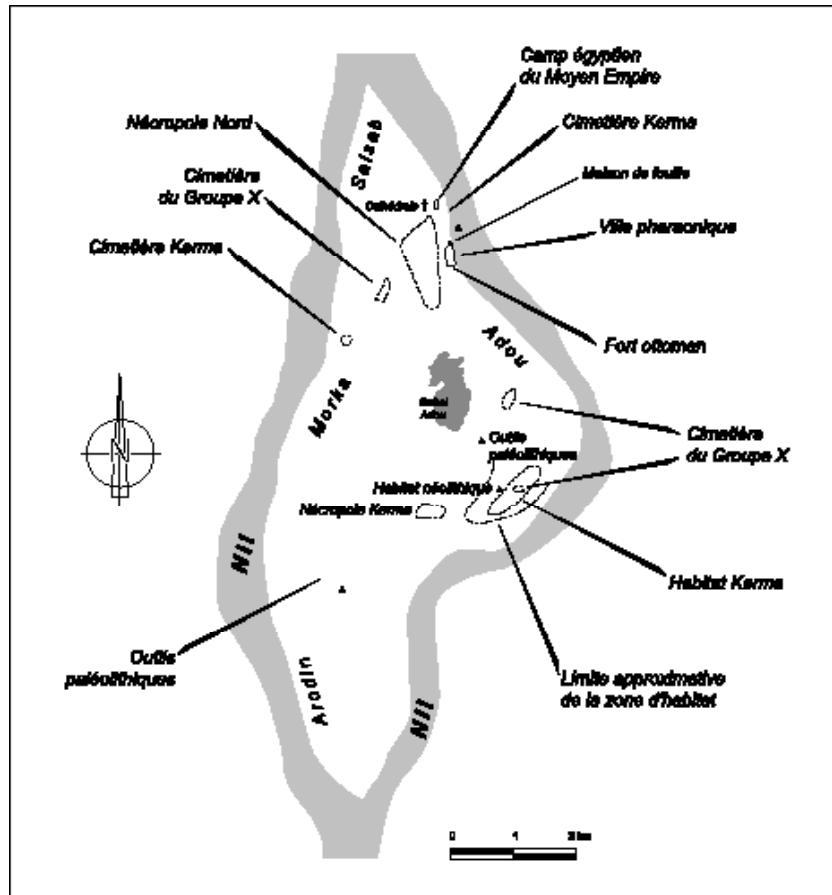


Fig. 2 - L'île de Saï : inventaire des sites en 1993 (d'après F. Geus, 1995 ; modifié par F. Lacrampe-Cuyaubère).

Dans la partie nord de l'île s'étend une nécropole dont les dimensions sont impressionnantes : 1500 m du nord au sud et 500 m d'est en ouest. Cette étendue s'explique par la durée de son utilisation : dès le Nouvel Empire (environ 1500 av. J.-C.) jusqu'à nos jours ; celle-ci a abouti à des superpositions de tombes de cultures différentes, cela plus particulièrement pour les périodes les plus récentes (Geus, 1995).

Les fouilles menées dans ces nécropoles se déroulent dans le cadre de la Mission archéologique de l'île de Saï dirigée par Francis Geus. Lors des campagnes 1995 et 1996, plusieurs tombes ont été mises au jour par Y. Lecoïnte et B. Maureille (*fig. 3* ; Geus *et al.*, 1995).

Parmi ces dernières, la tombe 176 se rapporte à la période durant laquelle se développent les royaumes chrétiens de Nubie. Cette époque est postérieure à la culture ballanéenne, autrement dénommée Groupe X (autour de 390 ap. J.-C.) et antérieure à l'époque musulmane (autour de 1450 ap. J.-C.). Cette sépulture est celle d'un jeune enfant entièrement enveloppé d'un linceul (*fig. 4*). Elle présente un intérêt particulier puisque le tissu et les liens utilisés témoignent d'une conservation exceptionnelle (*fig. 5*), fournissant ainsi la possibilité de reconstituer les gestes accomplis lors de la mise en linceul. Si une découverte équivalente (*i.e.* la conservation de tissus) est exceptionnelle dans les ensembles funéraires plus ou moins contemporains d'Europe de l'Ouest, elle concerne quelquefois des personnages de haut rang (Cardon, 1996) et/ou inhumés dans des conditions particulières

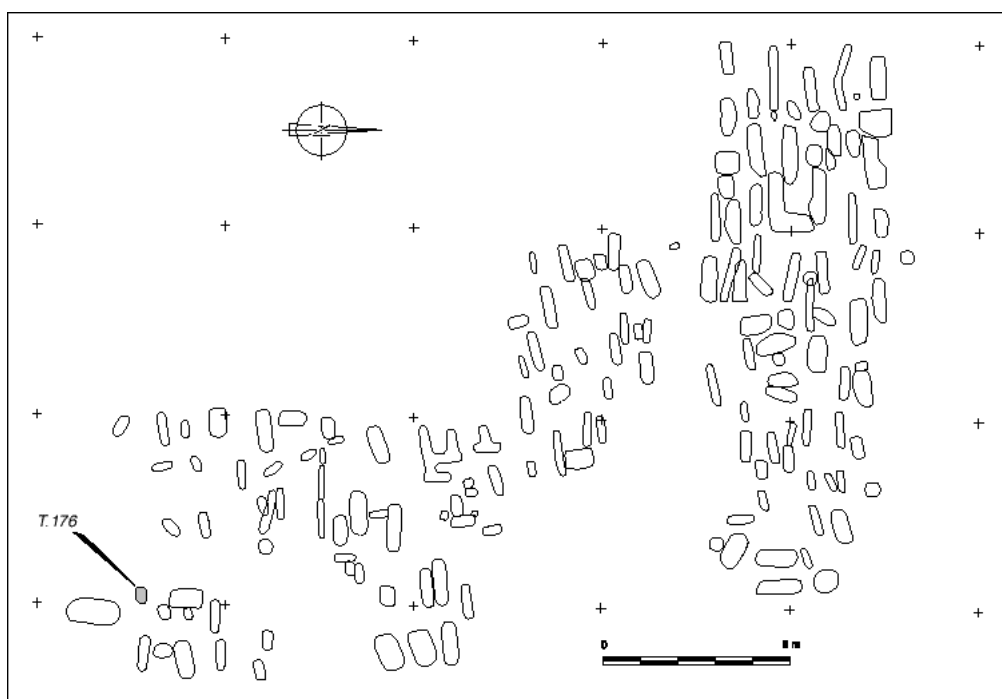


Fig. 3 - Topographie des tombes du secteur chrétien de la nécropole nord. Localisation de la tombe 176 (d'après J.L. Despaigne, modifié par F. Lacrampe-Cuyaubère).

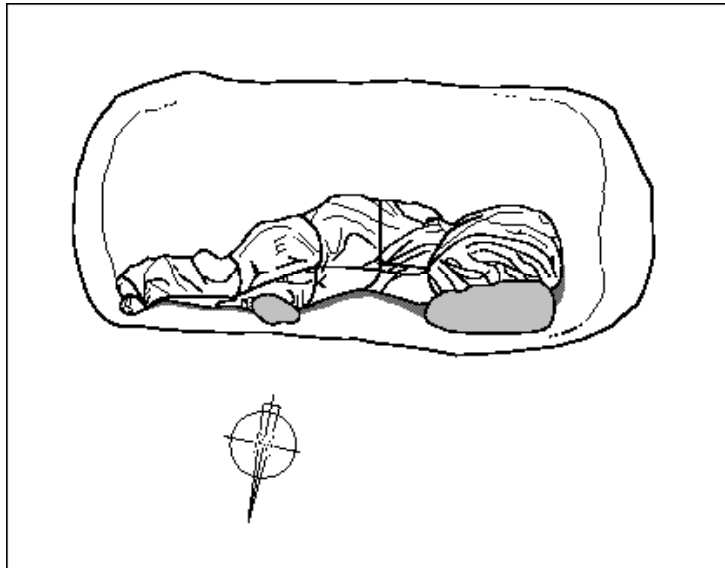


Fig. 4 - Relevé de la tombe T. 176 (dessin L. Soldati, modifié par F. Lacrampe-Cuyaubère).



Fig. 5 - Le sujet T. 176 dans son lin-ceul (dessin L. Soldati).

(Chauveau, 1998). Dans cette nécropole de l'île de Saï, de nombreux exemples de ce type existent. La tombe 39, par exemple, est celle d'un adulte ou sub-adulte dont le linceul est entier (Geus *et al.*, 1995). Elle n'a pas été fouillée et a été remblayée pour préserver au mieux ces vestiges. La tombe 182 est celle d'une jeune femme probablement morte en couches qui, autour de la taille, avait une pièce de tissu couvrant tout le bas-ventre (Geus *et al.*, 1995). Enfin, des vêtements en cuir, des fragments de linceuls (parfois décorés), de cordelettes, de tailles très variables, sont souvent mis au jour dans les nécropoles plus anciennes de l'île (datant du Post-méroïtique, Méroïtique, Napatéen, Nouvel-Empire). Ce sont très probablement les conditions micro-environnementales et pédologiques qui favorisent la préservation de ce type de matériel archéologique (Vila, 1984 ; Chaix, 1986 ; Maureille et Sellier, 1996).

LA TOMBE 176

Dans un environnement tempéré, les variations de température et d'hygrométrie peuvent être importantes et, en dehors de dépôts effectués dans des sédiments particuliers (comme les tourbières par exemple), la conservation des parties molles d'un corps inhumé est généralement très mauvaise (Duday, 1995). L'évolution taphonomique de la sépulture ne favorise donc pas la conservation d'autres éléments (linceul, bois, etc.) qui avaient une fonction très précise dans le domaine funéraire. Il est par conséquent rare de retrouver, lors de fouilles archéologiques, des restes de linceul même à l'état de traces. Ainsi, nous n'avons que très rarement accès aux gestes funéraires pratiqués lors de l'opération qui consistait à disposer le corps du défunt dans son linceul et aux divers types de linceul qui étaient utilisés. Bien sûr, cela reste abordable par l'intermédiaire d'archives, donc uniquement pour des périodes assez récentes (Bonnabel et Carré, 1996).

Toutefois, lors de la fouille, il est possible dans certains cas de mettre en évidence l'existence d'un contenant souple qui enveloppait le défunt, que ce soit par la découverte d'épingles (servant à maintenir le linceul) ou par les relations réciproques des diverses pièces osseuses. Ces relations ne s'expliquent parfois que par la présence d'espaces vides préservés par une structure qui a depuis disparu (un linceul par exemple). Ces espaces ont permis, au cours de la décomposition, des mouvements d'os à l'extérieur du volume du cadavre. Ce raisonnement n'est cependant possible que dans le cas d'une inhumation en espace colmaté. D'autre part, si l'on observe un effet de contrainte sur un ou plusieurs ossements (c'est-à-dire un maintien de l'os en équilibre alors qu'il aurait du tomber ou une chute qui ne s'est pas effectuée de manière logique) qui ne soit pas du à la paroi de la fosse ou à celles d'un contenant rigide (un cercueil par exemple), on peut alors suggérer un dépôt en linceul (Duday, 1990 ; Duday et Sellier, 1990).

L'architecture funéraire

La surface de la grande nécropole nord de l'île de Saï est constituée de sable éolien mêlé de galets épars. Celui-ci recouvre un épais sédiment carbonaté, désigné sous le nom de kankar. Il s'agit en fait d'un calcaire poreux et très friable (Geus *et al.*, 1995).

Les tombes qui peuvent être attribuées à l'époque chrétienne sont généralement composées d'une fosse rectangulaire orientée est-ouest, dans laquelle est construite une chambre voûtée en briques crues. Celle-ci est accessible par un petit puits à l'ouest de la fosse (Geus *et al.*, 1995). Cependant, cette architecture ne concerne que des individus adolescents et adultes. Les enfants sont également inhumés dans des fosses rectangulaires orientées est-ouest, mais qui ne comprennent pas de structure élaborée en brique. Toutefois, la sépulture T. 176 comporte deux fragments de briques crues dans son remplissage, mais ils ne constituent pas pour autant une structure.

L'individu T. 176 a été inhumé dans une fosse rectangulaire orientée est-ouest (légèrement E/NE-O/SO), longue de 0,70 m, large de 0,45 m et profonde de 0,14 m. Notons qu'elle est parfaitement ajustée en longueur à la taille de l'individu, mais qu'elle est bien trop large pour lui (d'au moins deux fois). Les parois sont plutôt abruptes, surtout les parois nord et sud ; le fond est légèrement déprimé.

L'enfant repose en décubitus dorsal, selon un axe est-ouest, l'extrémité céphalique se situant à l'ouest. Le corps se trouve dans la moitié nord de la fosse, près de la paroi, sans être tout à fait en contact avec elle. En effet, un morceau de brique crue (15 sur 10 sur 7 cm) a été déposé entre la tête de l'individu et la paroi. Il est immédiatement au contact du crâne sans être lui-même au contact de la paroi. Il y a un deuxième fragment de brique dans la tombe, bien plus petit (5 sur 5 sur 5 cm), qui repose en partie sur l'individu, au niveau de la ceinture pelvienne. Le niveau de dépôt de ces deux fragments est le même que celui du corps mais ne correspond pas au fond de la fosse (*fig. 6*). En effet, il y a une petite épaisseur de sédiment d'environ 2 cm entre le niveau de dépôt et le fond. Ce sédiment est le même que le reste du remplissage de la tombe, c'est à dire un sédiment éolien à grains très fins. Il est difficile de pouvoir interpréter la présence de ce sédiment. Il peut s'agir d'un dépôt volontaire avant l'inhumation, peut-être pour niveler le fond de la fosse qui est un peu irrégulier, comme il peut s'agir de l'action du vent (qui peut-être très violent dans cette région et amener beaucoup de sable en peu de temps), si la tombe est restée ouverte un certain temps avant l'inhumation.

On peut supposer que le plus grand des fragments de brique qui se trouve au niveau du crâne correspond à un dépôt volontaire, avec une intention de maintenir la tête dans une certaine position. Quant au deuxième fragment, il est difficile de dire si nous avons affaire à un dépôt volontaire ou à un élément inclus par hasard dans le remplissage de la fosse.

En ce qui concerne les observations sur le terrain, il était difficile d'en dire plus sur la position du sujet car aucune partie du corps n'était visible. En effet, le linceul

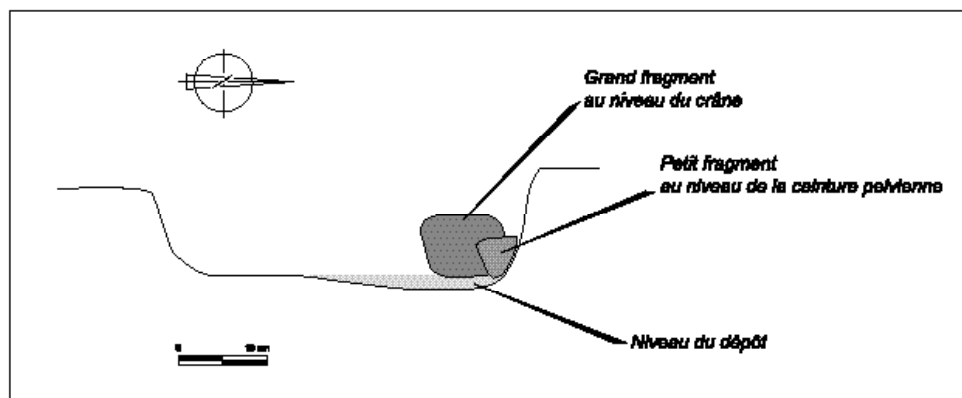


Fig. 6 - Profil de la fosse T. 176 selon un axe nord-sud : emplacements des fragments de brique crue.

recouvrait tout le corps excepté l'extrémité proximale de l'humérus droit en raison d'une déchirure. Toutefois, quelques éléments de la position du défunt étaient déjà visibles. Par exemple, le fait que la main droite repose sur la ceinture pelvienne et que les membres inférieurs soient fléchis. Les jambes de l'individu sont légèrement surélevées relativement au tronc, cela étant dû à la flexion des membres inférieurs et à l'épaisseur de sédiment entre les pieds et le fond de la fosse.

À proximité de cette tombe se trouve celle d'un autre enfant (T. 175) à peine plus âgé, inhumé selon des modalités très proches. Il a été déposé dans une fosse rectangulaire, orientée est-ouest, dont la longueur est bien ajustée à la taille de l'individu tandis qu'elle est au moins deux fois trop large. Celui-ci repose dans la partie nord de la fosse, contre la paroi, la zone de dépôt ayant été surcreusée. Le corps est comprimé dans un espace étroit alors que la partie sud de la tombe ne livre aucun matériel archéologique conservé. Ce dernier individu a lui aussi été inhumé dans un linceul, dont il ne subsiste que des lambeaux. Cette différence de conservation est surprenante, car les tombes sont très proches, les sédiments identiques, de même que le tissu employé. Cela souligne toute la complexité des processus taphonomiques qui peuvent intervenir au sein de tombes soumises (globalement) aux mêmes conditions environnementales.

Un pendentif retrouvé derrière la tête du sujet T. 175 nous assure que cette sépulture est à rapporter aux royaumes chrétiens qui se sont développés dans cette partie de la Nubie entre le VI^e et le XIII^e s.

Reconstitution de la mise en linceul

En ce qui concerne l'étude de T. 176, le linceul a été ôté avec précaution étant donné la fragilité de la corde, du tissu et des restes humains. D'autre part, il était important de pouvoir reconstituer du mieux possible les principales étapes de la mise en linceul. L'objectif était de comprendre comment les cordes avaient été disposées et comment elles avaient été nouées. Nous nous sommes donc intéressés en premier lieu aux nœuds. Ils ont été dénombrés et observés afin de connaître leur type. Après cette première étape, les cordes ont été enlevées, ceci en ayant le souci de pouvoir restituer la disposition originelle des liens. La dernière étape consistait à retirer le linceul afin de faisant apparaître les restes humains. Cette tombe nous fournissait ainsi la possibilité de reconstituer avec précision les gestes funéraires effectués afin d'envelopper le corps de ce jeune enfant avant l'inhumation.

Chronologie des gestes funéraires

Le textile qui a été employé est probablement du lin. La pièce utilisée est sub-rectangulaire. Elle est à peu près quatre fois plus large que l'enfant, mais elle est à peine plus longue. Elle a été déchirée dans une pièce plus grande. Ses dimensions sont de 0,70 m dans sa plus grande longueur et de 0,48 m dans sa plus grande largeur.

Le linceul provient d'une pièce de tissu qui était à l'origine en deux morceaux cousus l'un à l'autre (*fig. 7a*). L'un d'eux, qui a servi à envelopper le corps, a été séparé du précédent au niveau de la couture, mais un petit fragment du second subsiste à une extrémité (le coin supérieur gauche par rapport à l'enfant reposant en décubitus dorsal). Sur les bords libres de ce fragment, on observe des traces de déchirures avec des bords très irréguliers, comparable à celles qui sont relevées sur les trois autres côtés de la pièce de tissu principale. Nous reviendrons par la suite sur cette petite partie cousue, car il est probable qu'elle ait été volontairement gardée, étant donné son rôle dans l'enveloppement du cadavre et le maintien de la tête du défunt dans une position particulière.

La partie droite du linceul (toujours relativement à l'enfant) a été rabattue sur le corps (*fig. 7b*), après quoi la partie gauche est venue recouvrir l'ensemble (*fig. 7c*). À ce moment, le coin supérieur gauche est replié de haut en bas sur le corps (*fig. 7d*). Il va ainsi recouvrir les régions céphalique et thoracique, son extrémité reposant sur l'abdomen.

Deux cordelettes sont alors utilisées, l'une d'environ 1,70 m de long qui va lier la partie inférieure et l'autre d'environ 1 m de long qui va entourer la tête. Un double nœud est réalisé à l'une des extrémités de la plus longue des deux cordes, qui va alors dessiner une boucle (forme de Oméga, *fig. 8a*), dans laquelle on fait passer le tissu de bas en haut et de dehors en dedans (*fig. 8b*). Il ne reste alors plus qu'à tirer le tissu passé dans la boucle vers le haut tout en tirant la corde vers le bas (*fig. 8c*). Le double nœud à

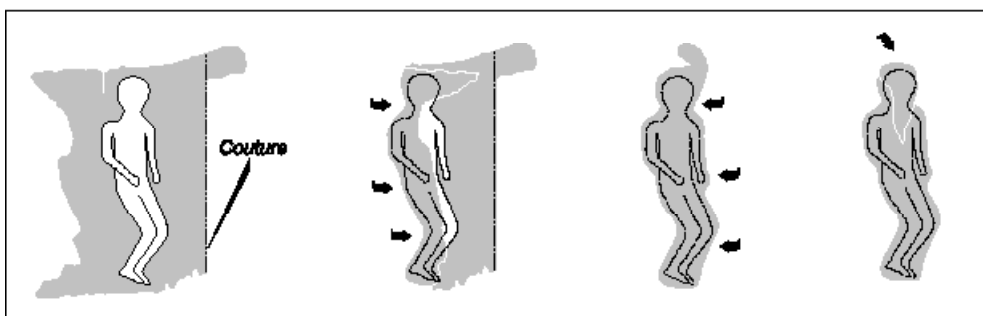


Fig. 7 - Les étapes de la mise en linceul (dessins D. Peressinotto, modifiés par F. Lacrampe-Cuyaubère) :

- fig. 7a : le corps est disposé sur le tissu ;
- fig. 7b : la partie droite du linceul est rabattue ;
- fig. 7c : la partie gauche du linceul est repliée ;
- fig. 7d : le coin supérieur gauche est rabattu sur le thorax. Il servira à nouer l'extrémité de la corde qui va lier la partie inférieure du linceul.

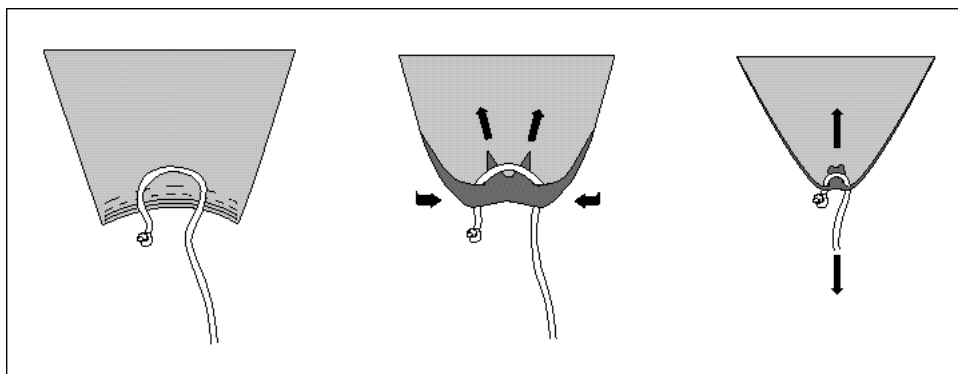
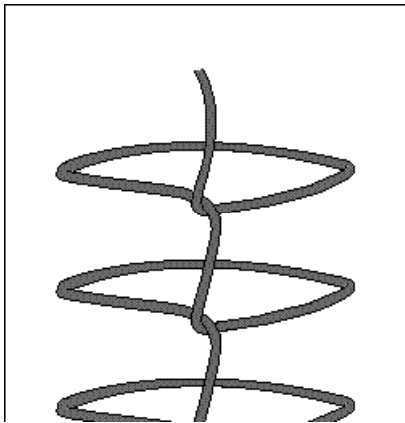


Fig. 8 - Nœud initial permettant de fixer la corde au linceul (dessins D. Peressinotto, modifiés par F. Lacrampe-Cuyaubère) :

- fig. 8a : le coin du tissu est replié : la corde fait une boucle ;
- fig. 8b : le tissu est passé dans la boucle ;
- fig. 8c : le nœud tel qu'il est actuellement.

l'extrémité empêche celle-ci de glisser. Le nœud est alors serré et ainsi la corde est fixée au linceul. À titre expérimental, nous avons reproduit la technique sur une pièce de tissu afin de vérifier la solidité de l'ensemble et nous pouvons attester que ce nœud s'avère d'une bonne résistance et qu'il a l'avantage de fixer de manière efficace une corde à un tissu, tant que la corde conserve une certaine tension.



Puis, la corde va s'enrouler autour des chevilles et des pieds, c'est-à-dire le plus loin possible du nœud initial pour maintenir la tension du lien. Elle va ensuite remonter le long du corps en passant derrière les mollets pour réapparaître sur la face antérieure des cuisses, un peu au-dessus des genoux. À cet endroit, elle s'enroule sur elle-même et remonte ainsi vers la tête en s'enroulant 5 fois autour du corps. En outre, il y a un nœud simple chaque fois que la corde fait le tour du corps et qu'elle revient s'enrouler sur elle-même (fig. 9).

*Fig. 9 - Série de nœuds simples
(dessin D. Peressinotto, modifié
par F. Lacrampe-Cuyaubère).*

entraîne de nombreux cas de momification spontanée ou plutôt de dessiccation favorisant la préservation des parties molles sur une plus longue durée.

Afin d'estimer l'âge de ce sujet, nous avons utilisé les méthodes de Massler *et al.* (1941) et d'Ubelaker (1984), qui reposent toutes les deux sur les stades d'éruption dentaire. L'âge au décès de cet enfant serait compris entre 6 et 12 mois, sachant qu'une radiographie des dents pourrait peut-être affiner ce résultat ou tout au moins le confirmer. La longueur diaphysaire des os longs (la mesure de quelques os longs s'est avérée possible) et l'apparition des points d'ossification secondaire sont compatibles avec cette estimation de l'âge au décès.

La révision de la méthode de Fazekas et Kosa (1978) par Sellier (1993) nous indique une stature d'environ 60 cm (d'après la longueur de l'hémi-mandibule et des os longs).

L'estimation du sexe d'un enfant d'après les restes osseux n'est jamais significative (Majo, 1996). Cependant, la conservation exceptionnelle de la peau peut permettre *a priori* de déterminer le sexe par une observation directe. Malheureusement, la dessiccation des parties molles et les replis de la peau dans la région pubienne ne nous permet aucune conclusion définitive. Une radiographie pourrait peut-être favoriser la diagnose sexuelle de cet individu par l'observation d'organes génitaux internes.

Le sujet reposait sur le dos, les mains au niveau de la ceinture pelvienne, les membres inférieurs légèrement fléchis. Un des points remarquables dans la position du corps est que le crâne apparaît par sa face supérieure, c'est-à-dire que le rachis cervical est en hyperflexion. La face inférieure de la mandibule reposait donc sur le thorax au moment de l'inhumation ; lors de la décomposition, la partie supérieure du thorax s'est effondrée, de sorte que le crâne repose sur sa base.

LE RÔLE DU LINCEUL DANS LA POSITION DU CRÂNE

Une caractéristique commune à une grande majorité des tombes de l'époque chrétienne de cette nécropole est une position particulière de l'extrémité céphalique du défunt dans la tombe. En effet, le crâne est généralement en appui contre la paroi ouest de la tombe (donc avec un rachis cervical en hyperflexion), le menton reposant sur le thorax et la face regardant vers l'est. En outre, la tête est parfois protégée par une structure en briques crues ou formée par un boudin de limon humidifié (Geus *et al.*, 1995).

En ce qui concerne T. 176, le fond de la fosse est plat ou légèrement déprimé. La tête du sujet n'est pas au contact de la paroi ouest de la fosse et rien n'a été retrouvé qui puisse faire office de support céphalique

Ainsi, la différence essentielle avec les autres sépultures supposées contemporaines de la nécropole réside dans le fait que le crâne n'est pas en appui contre une paroi. L'hyperflexion du rachis cervical est uniquement due à la constitution du linceul. La forme et les dimensions de la pièce de tissu utilisée pour confectionner le linceul ne

seraient donc pas aléatoires. Le fait de déchirer la pièce de tissu au niveau de la couture et de conserver un morceau cousu à la pièce principale faisait peut-être partie d'un schéma pré-établi. C'est ce coin qui, une fois rabattu sur l'enfant, va permettre de lier la première corde. Or, si ce dernier rabat est tiré de manière exagérée vers le bas, le crâne bascule bien vers l'avant, la face se dirige alors vers le thorax, le sujet en décubitus dorsal « regarde » ses pieds.

Le problème qui se pose alors est le maintien du crâne dans cette position. Il faut que la tension que l'on exerce sur le coin du linceul soit préservée. C'est pourquoi la première corde va être solidement liée au tissu par l'intermédiaire d'un nœud relativement complexe (*fig. 8*). Il suffit alors de maintenir une tension sur cette corde pour que le crâne reste en flexion. Celle-ci va donc s'enrouler en premier lieu autour des chevilles et des pieds (le plus loin possible du nœud, pour que la corde reste tendue), puis s'enrouler autour du corps en remontant vers la partie céphalique. Un nœud simple est effectué chaque fois que le lien fait un tour du corps. Une série de nœuds simples (*fig. 9*) permet de répartir la force de tension en plusieurs points de la corde. Cette disposition est donc bien plus efficace qu'un nœud unique sur lequel se concentrerait toute la force et qui mènerait plus rapidement à un relâchement.

Quel est alors le rôle de la deuxième corde ? Elle est tout d'abord fixée à la première et s'enroule de manière antéro-postérieure autour du crâne. Cela signifie qu'elle intervient de manière importante dans l'hyperflexion du crâne sur le thorax. La deuxième extrémité de ce lien passe sous la première corde et ensuite sous le corps de l'individu. Ainsi, d'une part, le deuxième lien est plus ou moins fixé et possède une certaine tension maintenue par le poids du corps (l'extrémité libre de ce lien étant sous l'individu), d'autre part, la tension du premier lien est augmentée. La fonction de la deuxième corde qui entoure la tête de l'enfant apparaît alors : elle joue un rôle de sécurité ou de verrouillage, en maintenant la position du crâne en hyperflexion, le menton reposant en avant du thorax.

CONCLUSIONS

La conservation dont a bénéficié la sépulture T. 176 provenant de la nécropole nord (S.N.) de l'île de Saï nous a permis de reconstituer des gestes funéraires que l'on ne peut que très rarement mettre en évidence dans un contexte environnemental tempéré. Cette analyse n'est possible qu'en fonction de conditions taphonomiques particulières favorisant la conservation de la matière organique et donc la dessiccation du cadavre.

Dans le cas présent, il apparaît que le mode d'enveloppement a eu une influence directe sur la position de la tête du défunt. Il a été exécuté de manière à ce que cette dernière soit en flexion, la face ramenée sur le tronc et dirigée vers l'est. Les dimensions

et la forme de la pièce de tissu ne relèvent donc pas du hasard, particulièrement en ce qui concerne le coin supérieur gauche. Cela peut apparaître surprenant lorsque l'on voit les contours du tissu, et la façon dont il a été déchiré. Cette opération semble avoir été réalisée sans se préoccuper de sa régularité, de manière « négligée ». Cependant, nous supposons que le linceul a été exécuté selon un schéma précis dont l'objectif était de contraindre la tête du défunt à adopter une attitude particulière dans la tombe. Cela implique une conception raisonnée de ce linceul. En regard des observations réalisées sur les adultes de la série, qui se présentent avec la tête redressée contre la paroi de la fosse, on envisage des modalités de dépôt bien définies, dont les moyens techniques varient selon l'âge de l'inhumé.

Dès lors, on peut aussi supposer que ce n'est pas un cas unique, qu'il correspond à une pratique courante au cours de l'époque postérieure au Groupe X dans la nécropole nord de l'île de Saï. A notre connaissance, dans des travaux antérieurs portant sur une nécropole voisine contemporaine (Vila, 1984), il n'a pas été décrit de cas équivalent. Le décapage de la nécropole nord de l'île de Saï ayant pour objectif principal de délimiter les zones d'extension de nécropoles plus anciennes (méroïtiques, napatéennes), la fouille de cette dernière a été limitée à quelques tombes et aucun autre jeune enfant de cette période muni d'un linceul aussi bien conservé n'a été mis au jour.

Ainsi, en raison de l'exceptionnelle conservation de la matière organique, la nécropole nord offre d'intéressantes perspectives de travail en ce qui concerne les processus taphonomiques comme la paléobiologie de la population inhumée (parasitologie, ADN).

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à la Direction des Antiquités du Soudan, au service culturel de l'ambassade de France au Soudan, aux sociétés soudanaises Bittar & Co et Mobil Soudan, au Ministère des Affaires Étrangères, à l'Université Charles de Gaulle Lille 3 et à l'UMR 5809 CNRS, laboratoire d'Anthropologie, Université Bordeaux 1.

Pour finir, nous remercions vivement François Lacrampe-Cuyaubère dont l'aide nous fut très précieuse dans la réalisation des illustrations.

BIBLIOGRAPHIE

- BONNABEL (L.), CARRÉ (F.) (éds) 1996, *Rencontre autour du linceul*, Compte rendu de la réunion du 5 avril 1996 tenue à Paris, GAAFIF et SRA Haute-Normandie Rouen, 102 p.
- CARDON (D.) 1996, Habillement funéraire du comte : apports à l'histoire des techniques textiles dans le bassin méditerranéen et en Europe du Sud, in E. Crubézy et C. Dieulafait (coord.), *Le comte de l'an Mil, Aquitania* supp. 8 : 155-186.
- CHAIX (L.) 1986, Kerma, in *L'Homme préhistorique et la mort*, La Rochefoucault, Cons. Gén. de la Charente, p. 78-82.
- CHAUVEAU (C.) 1998, La mort parée d'or, *Science et Vie* 973 bis : 10-11.
- DUDAY (H.) 1990, Observations ostéologiques et décomposition du cadavre : sépulture colmatée ou en espace vide, *Revue Archéologique du Centre de la France* 29,2 : 193-196.
- DUDAY (H.), SELLIER (P.) 1990, L'archéologie des gestes funéraires et la taphonomie, *Les Nouvelles de l'Archéologie* 40 : 19-21.
- DUDAY (H.) 1995, Anthropologie « de terrain », archéologie de la mort, in *La Mort, passé, présent, conditionnel*, colloque du G.V.E.P. (La Roche-sur-Yon, juin 1994), La Roche-sur-Yon, Groupe Vendéen d'Études Préhistoriques, p. 33-58.
- DUNAND (F.), LICHTENBERG (R.) 1991, *Les momies : un voyage dans l'éternité*, Gallimard, 144 p.
- FAZEKAS (I.G.), KOSA (F.) 1978, *Forensic Fetal Osteology*, Akademiai Kiado Budapest.
- GEUS (F.) 1994, L'île de Saï à travers l'histoire du Soudan, *Les Dossiers d'Archéologie* 196 : 22-37.
- GEUS (F.) 1995, Saï : 1993-1995, *Archéologie du Nil Moyen* 7 : 79-98.
- GEUS (F.), LECOINTE (Y.), MAUREILLE (B.) 1995, Tombes napatéennes, méroïtiques et médiévales de la nécropole nord de l'île de Saï, *Archéologie du Nil Moyen* 7 : 99-141.
- MAJO (T.) 1996, Réflexions méthodologiques liées à la diagnose sexuelle des squelettes non-adultes, in D. Castex, P. Courtaud, P. Sellier, H. Duday. et J. Bruzek (Coord.), *les ensembles funéraires : du terrain à l'interprétation*, *Bull. et Mém. Soc. Anthropol. Paris* n.s. 8 : 481-490.
- MASSLER (M.), SCHOUR (I.), PONCHER (H.G.) 1941, Developmental pattern of the child as reflected in the calcification pattern of the teeth, *American Journal of Diseases of children* 62 : 33-67.
- MAUREILLE (B.), SELLIER (P.) 1996, Dislocation en ordre paradoxal, momification et décomposition : observations et hypothèses, in D. Castex, P. Courtaud, P. Sellier, H. Duday et J. Bruzek (Coord.), *les ensembles funéraires : du terrain à l'interprétation*, *Bull. et Mém. Soc. Anthropol. Paris* n.s. 8, p. 313-327.
- SELLIER (P.) 1993, L'estimation de l'âge des fœtus et des enfants morts en période périnatale : une révision de Fazekas et Kosa (1978), Communication au colloque *Croissance et vieillissement* (21^e Colloque du Groupement des Anthropologistes de Langue Française Bordeaux 13-15 mai 1993).
- UBELAKER (D.H.) 1984, *Human Skeletal Remains. Excavation, Analysis, Interpretation (revised edition)*, Washington, D.C., Taraxacum, Manuals on Archaeology 2.
- VILA (A.) 1984, La prospection archéologique de la vallée du Nil au sud de la cataracte de Dal, Nécropole de Missiminia fasc. 14, Paris, éd. du CNRS.